

From: dominiquemegevand
To: csf-74@wanadoo.fr
Subject: Loyers non indexés sur le nouvel IRL
Date: Sun, 3 Aug 2008 22:37:34 +0200

Madame, Monsieur,

Par ce mail, je vous fait part d'une irrégularité de la part de la S.A. Mont-Blanc concernant la révision du loyer de base sur les logements, garages et parkings situés sur la commune de Frangy au lieu dit "Les Bleuets".

En effet, la S.A. Mont-Blanc a décidé d'une hausse de 2,5% au 1 juillet 2008 par décision du conseil d'administration en date du 24 avril 2008 et, qui se vérifie au taux de 2,48% sur la quittance du mois de juillet 2008.

Cette société passe outre de l'article 9 de la loi du 8 février 2008 qui lui, est fixé au taux de 1,81% en ce qui concerne l'indice des prix hors tabac et hors loyer publié chaque trimestre par l'Insee en date du 16 avril 2008.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

